

DECRET N° 2017/213 DU 12 MAI 2017

habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer avec la Banque Islamique de Développement (BID), un Accord de services Ijara d'un montant de 4 720 000 dollars US, soit environ 2 820 000 000 de francs CFA, pour le financement du Projet de développement de la commercialisation du bétail et des infrastructures d'élevage au Cameroun.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU** la Constitution ;
- VU** la loi n° 2016/018 du 14 décembre 2016 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2017 ;
- VU** le décret n° 2011/408 du 9 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement,

DECRETE :

ARTICLE 1^{er}.- Le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire est habilité, avec faculté de délégation, à signer avec la Banque Islamique de Développement (BID), un Accord de services Ijara d'un montant de 4 720 000 dollars US, soit environ 2 820 000 000 de francs CFA, pour le financement du Projet de développement de la commercialisation du bétail et des infrastructures d'élevage au Cameroun.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 12 MAI 2017

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

